

Annexe 59 (suite)

Les explications non exhaustives ci-dessous doivent vous permettre de remplir correctement et complètement le point 4.

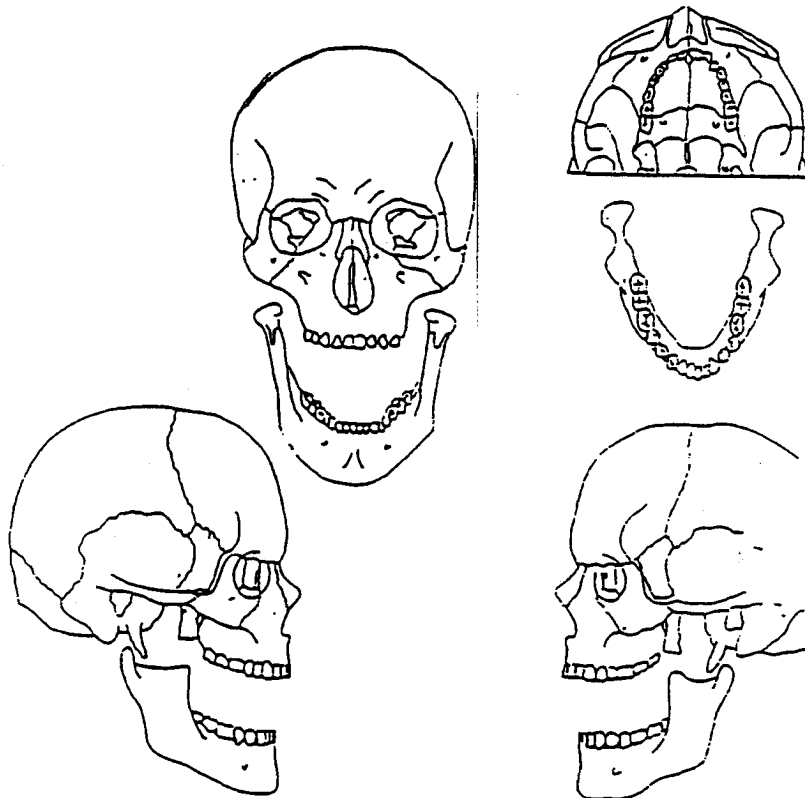
1. A.T.M.
 - Type de plaque de surocculsion.
 - Les 3 moulages peuvent être réclamés par le C.T.D.
 - En cas de syndrome algodystrophique, le coefficient masticatoire doit être rétabli.
2. FRACTURES
 1. Mentionner s'il y avait fixation intermaxillaire et, dans l'affirmative, sa durée.
 2. Mentionner s'il y avait ostéosynthèse de plaque et fixation intermaxillaire et signaler que les arcs ont, de façon peropératoire, été:
 - soit enlevés,
 - soit enlevés mais à nouveau bloqués suivant une autre technique (nombre d'Ivy, ligature d'Obwegeser-Stout...).
3. PROTHESE DE BLOCAGE

Mentionner s'il s'agit d'une nouvelle prothèse, d'une ancienne prothèse transformée ou d'un Gunning (ou mixte).
4. OBTURATEUR - Description exacte.
 - Taille exprimée en mm dans les 3 dimensions.
 - Matière utilisée.
5. OSTEOTOMIE
 - Attelles + fixation intermaxillaire.
 - Attelles + plaque d'occlusion + fixation intermaxillaire.
 - Attelles + plaque d'occlusion + enlèvement peropératoire de la fixation intermaxillaire (en cas de mini-plaques et vis d'extraction).
 - Attelles enlevées peropératoirement, mentionner nombre de plaques d'occlusion (intermédiaires ou définitives)
 - Blocage sur attelles orthodontiques.
6. FIXATION DENTAIRE

Mentionner s'il s'agit:

 - de brackets + fil
 - de composite
 - de composite + arc de métal
 - d'une attelle (type).
7. PLASTIE VESTIBULAIRE

Mentionner s'il s'agit d'une prothèse transformée ou d'une plaque chirurgicale.



Vu pour être annexé au règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Le Fonctionnaire dirigeant,

F. PRAET.

Le Président,

D. SAUER.